

Initiatives parlementaires

J'en profiterais, à ce moment-ci, pour remercier tous mes collègues qui prendront la parole là-dessus et qui m'appuieront pour faire adopter cette motion.

[Traduction]

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'aimerais parler de la motion que le député a présentée afin que le gouvernement convainque les provinces et les municipalités d'inciter les propriétaires de salles de réceptions à mettre à la disposition des personnes handicapées des salles de toilettes plus facilement accessibles.

Je puis facilement appuyer cette motion car je pense qu'elle s'inscrit dans la politique du gouvernement. Celui-ci s'efforce constamment d'améliorer l'accès des personnes handicapées à toutes les installations. Comme le disait le premier ministre:

Il faut garantir aux personnes handicapées l'accès à toutes les composantes fondamentales de la vie quotidienne qui sont généralement à la disposition de la collectivité.

Ce principe, qui est énoncé dans la Déclaration du premier ministre sur la Décennie des personnes handicapées, est celui qui guide le ministère des Travaux publics dans son souci constant de rendre tous les édifices dont il a la responsabilité facilement accessibles aux personnes handicapées.

Permettez-moi, madame la Présidente, de donner à mon collègue ainsi qu'à tous les autres députés de cette Chambre, des exemples de ce que fait déjà le ministère des Travaux publics à cet égard: le ministère a comme ligne de conduite de s'assurer que toutes ses installations sont accessibles aux personnes handicapées; la conception des nouveaux édifices doit respecter ce principe; par ailleurs, les informations et les normes sur l'aménagement pour accès facile sont régulièrement mises à jour.

Le gouvernement s'emploie à améliorer l'accessibilité. Son objectif est de rendre les installations accessibles au plus grand nombre de personnes possible, et nous accueillons avec plaisir les suggestions que les personnes handicapées peuvent nous faire à ce sujet.

Conformément à la politique révisée du Conseil du Trésor sur l'accessibilité, les Travaux publics ont entrepris un plan de cinq ans visant à améliorer la facilité d'accès. La politique du Conseil du Trésor est sans équivoques. Elle indique clairement que l'objectif est de permettre que les handicapés aient accès partout dans les immeubles du gouvernement fédéral.

Tous les nouveaux immeubles fédéraux sont conçus pour être accessibles en fauteuil roulant. La *Norme d'aménagement pour accès facile* des Travaux publics fixe la largeur des portes, la pente des rampes, la nature des mains courantes, l'aménagement des toilettes, entre autres choses.

Naturellement, je sais que la motion du député vise l'accès dans les immeubles autres que fédéraux. Néanmoins, le gouvernement n'a pas d'hésitation à s'attaquer à cette question, même s'il n'a pas compétence. Nous travaillons avec d'autres organismes à améliorer l'accès pour les handicapés.

• (1710)

Par exemple, le gouvernement a aidé l'Association canadienne de normalisation à produire un catalogue de 13 volumes sur les matériaux, articles et appareils utiles pour faciliter l'accès aux immeubles. Il a aidé l'ACNOR à mettre au point une norme nationale qui a été publiée il y a deux mois dans un document intitulé *Aménagement pour accès facile*. Mon collègue sera heureux de savoir que c'est une excellente source de renseignements pour tous les niveaux de gouvernement. Ils seront ainsi en mesure de créer un milieu répondant aux besoins de tous, y compris les handicapés. Et, à propos de la motion du député, madame la Présidente, le document *Aménagement pour accès facile* comprend effectivement une partie sur les toilettes. D'ailleurs, 13 pages de ce document traitent de cette question.

On encourage fortement les différents paliers de gouvernement et le secteur privé à adopter la norme nationale dont a fait état la publication de l'ACNOR. C'est dans cet esprit qu'on a révisé le Code national du bâtiment pour tenir compte des nouvelles normes de l'ACNOR. Songez, madame la Présidente, que le pays tout entier y gagnerait si les architectes et les autres intervenants du bâtiment observaient une seule et même norme dans la construction immobilière.

Tout le monde aurait ainsi plus facilement accès à une vaste gamme d'installations, surtout les personnes handicapées. Cette plus grande facilité d'accès, le gouvernement entend bien veiller à en assurer la réalisation. C'est pour cette raison même que nous avons décrété la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

Madame la Présidente, l'année 1990 a marqué le troisième anniversaire de cette Semaine nationale, qui a été un projet d'inspiration populaire. C'est aussi un projet qui a donné lieu à un partenariat des plus fructueux. La Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées rassemble dans une même pensée tous les pa-